



**DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
ANNEE 2018**


Introduction

L'article 11 de la loi du 6 février 1992 et l'article L2312-1 du CGCT précisent qu'un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédents le vote du budget.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ✓ de discuter des orientations budgétaires
- ✓ d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Le DOB est un document préparatoire au vote du budget contenant des données synthétiques sur les finances et sur les ressources humaines.

- 
- ✓ **CONTEXTE NATIONAL**
 - ✓ **CONTEXTE LOCAL**
 - ✓ **LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES**
 - ✓ **LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE**
 - ✓ **LES RESSOURCES HUMAINES**

LE CONTEXTE NATIONAL



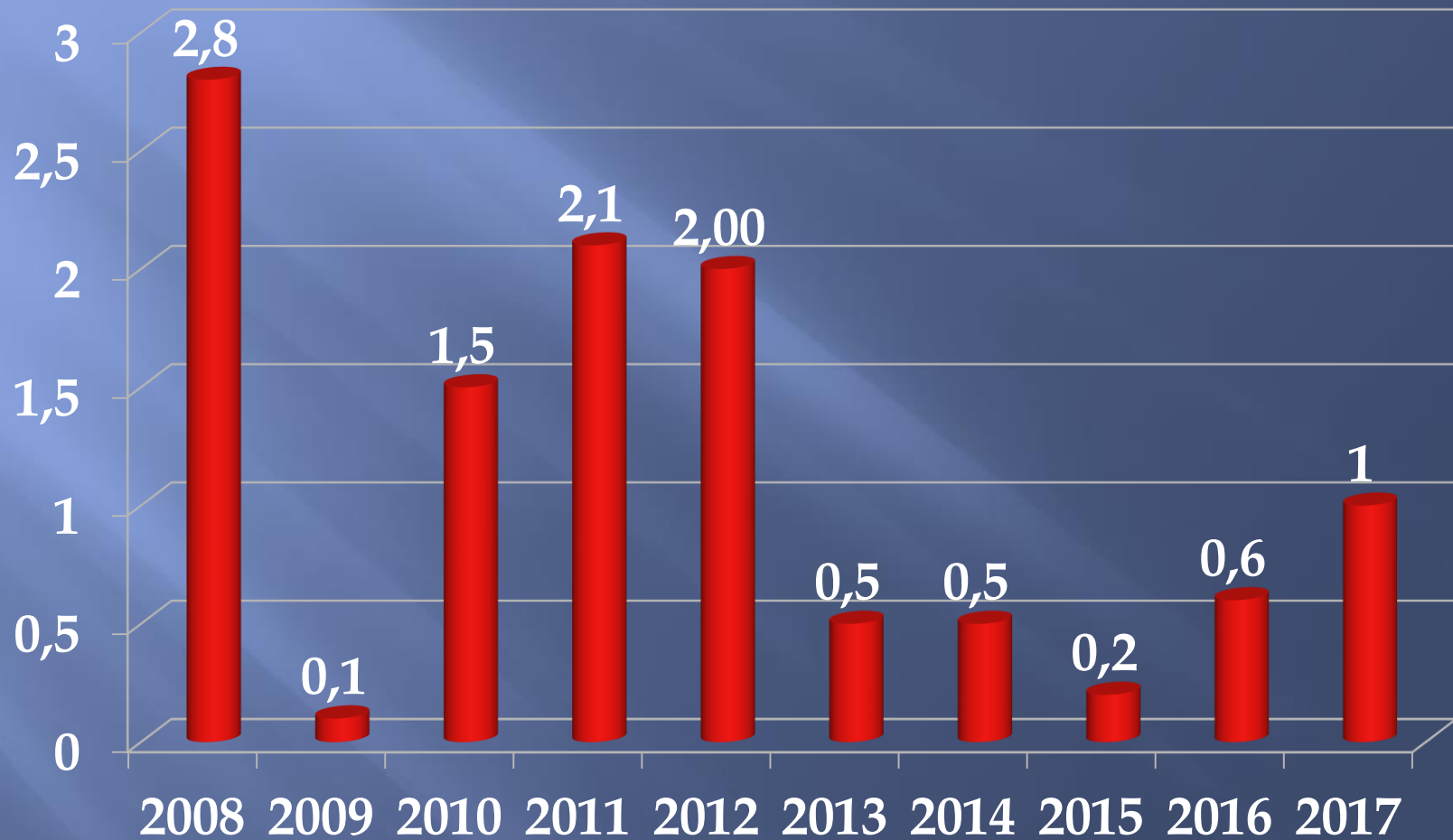
- ✓ **Loi de finances pour 2018 et Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022**
 - **Dégrèvement progressif de la taxe habitation sur la résidence principale pour 80% des contribuables et compensation des dégrèvements par l'Etat dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017**

Contexte national

- ✓ **Dotations de l'Etat**
 - Aides aux collectivités 10 milliards €
 - Remplacement des mesures de réduction de la DGF (dotation globale de fonctionnement) mises en place au titre de la contribution au redressement des finances publiques depuis 2014 par un pilotage pluriannuel des finances locales (effort d'économie de 13 milliards sur 5 ans pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent 60 millions au compte de gestion 2016)
 - Encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an pour ces mêmes collectivités qui en retour percevront une bonification par la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
 - Les autres collectivités peuvent s'inscrire dans la démarche sur la base du volontariat
 - DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) s'élèvera à 1,046Md€ suite à l'intégration partielle des crédits de l'ancienne dotation parlementaire

- ✓ **Bases fiscales : valeur locative des propriétés**
 - Revalorisation des bases fiscales : suivra l'inflation à compter de 2018
 - Actualisation continue des valeurs locatives des locaux professionnels à compter de janvier 2019

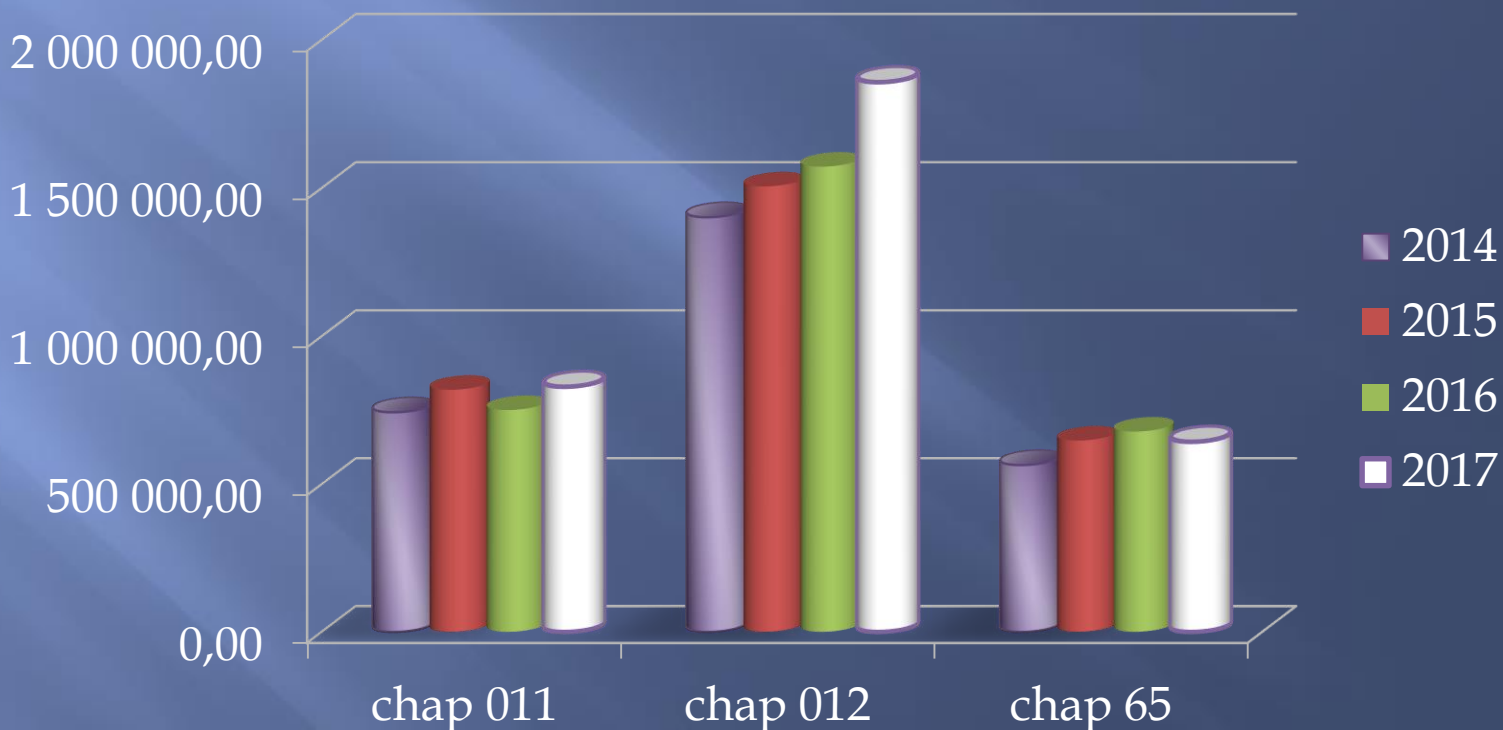
INFLATION (%)



CONTEXTE LOCAL

Population totale au 01.01.2018	: 4 142 hab
Population municipale recensée au 01.01.2015	: 4 011 hab
Population DGF au 01.01.2015	: 5 147 hab

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre

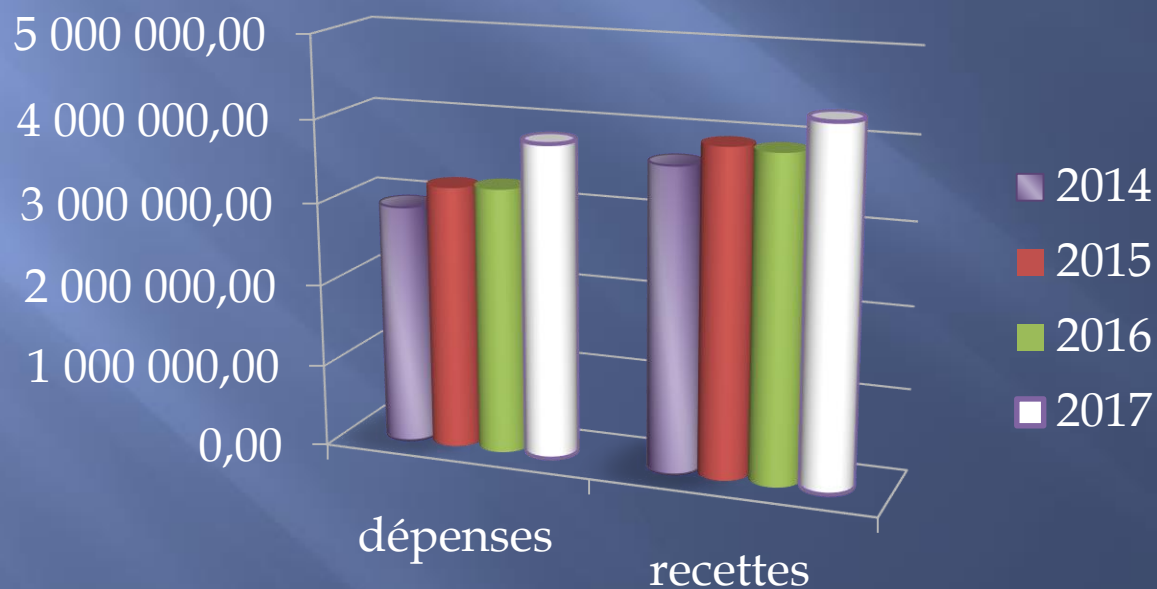


Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre

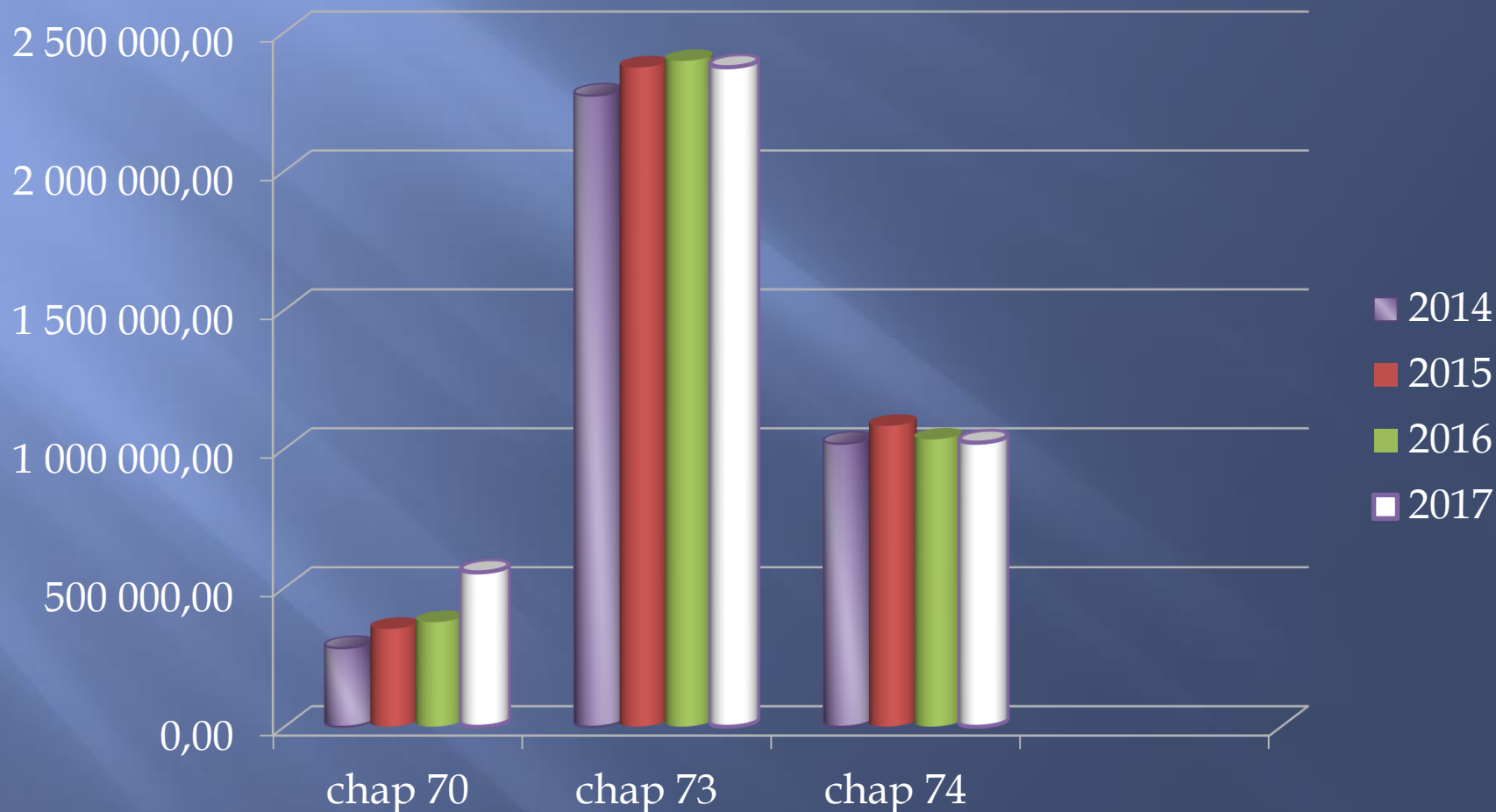
- ❑ **Chapitre 011 charges générales** : variation de 78673,7€ entre 2016 et 2017, du fait de l'augmentation des coûts de maintenance, de l'électricité, de l'achat de petit équipement, contrats de prestations de service, de travaux en régie sur les bâtiments...
- ❑ **Chapitre 012 charges de personnel** : variation de 285166,82€ entre 2016 et 2017, mais augmentation réelle de 111393,93 par déduction du transfert des charges du personnel de l'ALSH sur le budget général, s'explique par la création de deux nouveaux services (communication et restaurant scolaire), le glissement vieillissement technicité et les salaires en doublon sur plusieurs mois pour les 3 agents ayant fait valoir leur droit à la retraite
- ❑ **Chapitre 65 charges de gestion courante** : diminution de 34457,32€ entre 2016 et 2017, stabilité en matière de subventionnement des associations, toutefois une augmentation de la participation au budget annexe du restaurant scolaire qui passe de 87 444€ à 142 847€ en 2017, une baisse de la subvention à l'OGEC qui passe de 70 000€ à 36000€ en 2017 pour le restaurant scolaire

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017
dépenses	2 922 351,08	3 200 163,36	3 228 348,01	3 810 109,19
recettes	3 671 415,21	3 926 704,38	3 902 962,34	4 288 655,68



Evolution des recettes de fonctionnement



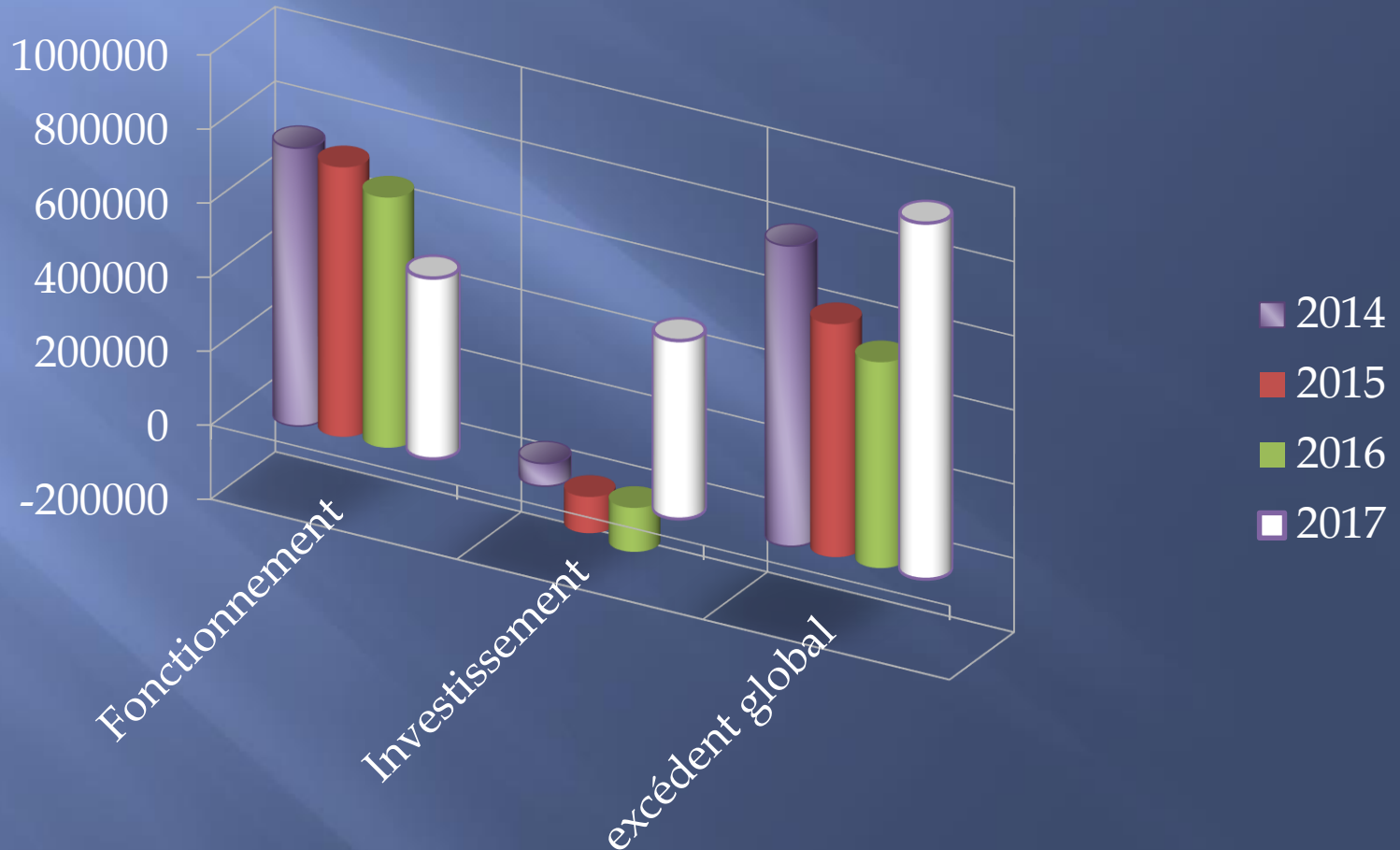
Evolution des recettes de fonctionnement

- ▣ **Chapitre 70 produits des services :** augmentation de 179226,77€ en 2017 par rapport à 2016, du fait de l'augmentation du produit des concessions du cimetière, du reversement des budgets annexes pour le personnel (ALSH notamment), la stabilité de la redevance d'occupation du domaine public
- ▣ **Chapitre 73 impôts et taxes :** diminution de 22613,44€ entre 2016 et 2017
- ▣ **Chapitre 74 dotations et participations :** légère diminution de 11708,16€

Dépenses d'investissement en 2017

Frais d'études (PLU, commissaire enquêteur...)	44 706
Immobilisations corporelles (terrains, réseaux, matériels...)	225 438
Restaurant scolaire	584 566
Pôle nautique	305 234
Park an Treizour	12 559
Chapelle	23 100
Achats des biens du Sivom	762 635

Evolution du résultat des exercices



Evolution des résultats

- ▣ **Fonctionnement** : diminution régulière en fonctionnement entre 2014 et 2017
- ▣ **Investissement** : déficit d'investissement en 2015 et 2016 puisqu'il y a eu plus de travaux réalisés que prévus, en 2017 un excédent qui révèle une prévision supérieure à ce qui a été effectivement réalisé
- ▣ **Résultat global** : en 2017, constat d'un excédent global important

ENDETTEMENT

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours au 31/12 (en milliers d'€)	2525	2283	3170	2849	2 519	2 180	3 296	3583
Encours au 31/12 par hab. (en €)	719	637	878	783	654	551	796	865
Annuité au 31/12 (en milliers d'€)	331	412	655	445	442	439	383	456
Annuité au 31/12 par hab. (en €)	94	95	107	122	118	114	97	113

Etat de la dette - 2018

Total restant dû au 31/12/2017 : 3 583 690,93€

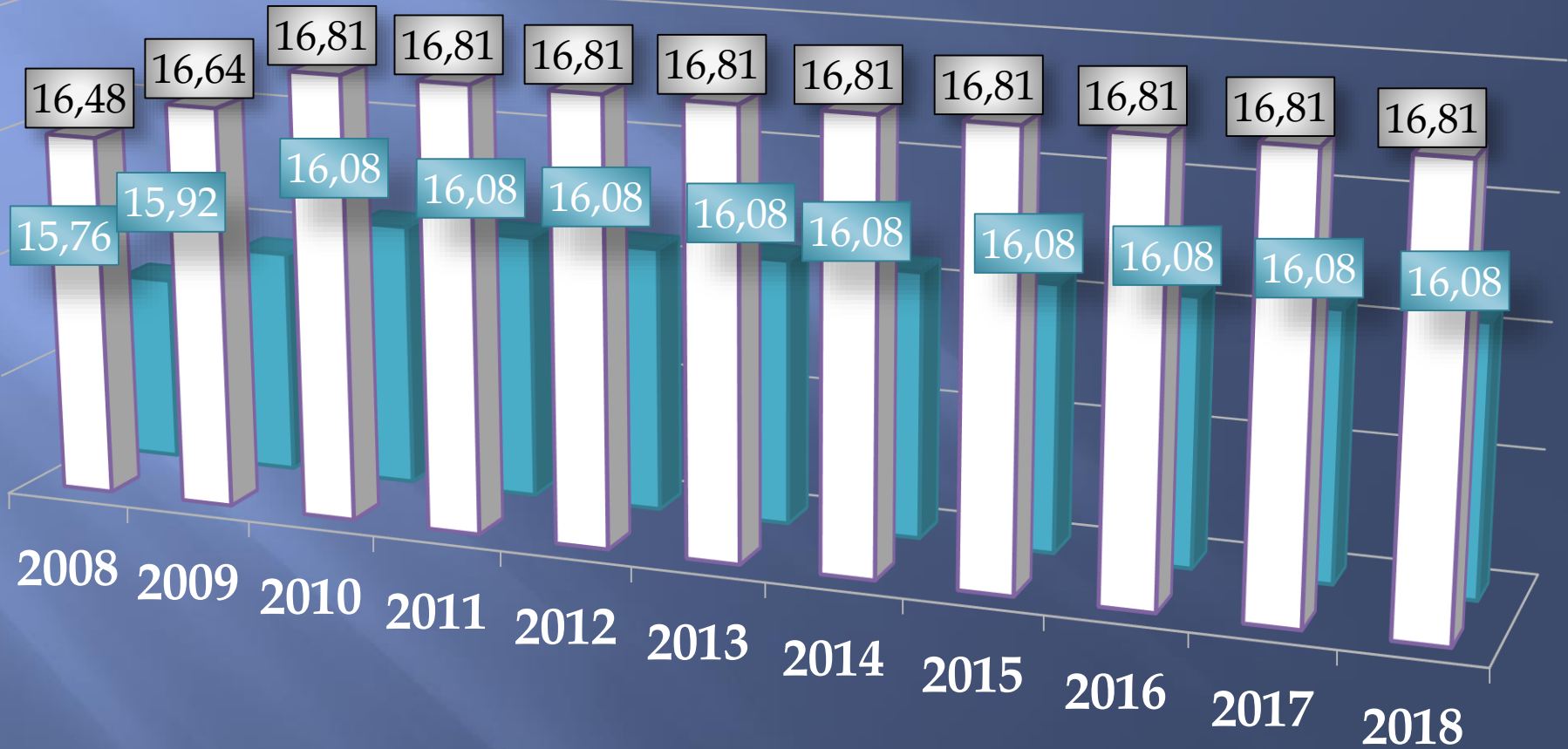
objet	date acquisition	durée	fin	Montant initial	CRD	Taux
Divers travaux et achats	01/02/2000	20	01/01/2022	228 673,53	60 299,14	3,67
Ecole primaire/garderie	11/02/2005	15	12/04/2020	210 000	35 000	3,74
Rue de l'Odet	15/12/2006	15	01/03/2021	200 000	62 075,94	3,99
Refinancement contrat	01/07/2007	14	01/05/2020	946 344,06	274 350,20	6,71
Equipt modernisation	23/04/2008	15	15/04/2023	200 000	87 644,96	4,05
Renégociation des taux	17/02/2011	17	15/04/2028	409 566,54	282 042,65	4,05
Salle de sports	04/10/2012	15	20/10/2027	1 200 000	800 000	4,8
Pôle nautique	25/07/2016	20	01/08/2036	588 000	558 600	0
Restaurant	18/11/2016	20	01/12/2036	413 000	395 575,04	1,75
Restaurant	18/11/2016	20	01/03/2037	413 000	399 218,65	1,19
Acquisitions foncières	13/01/2017	20	01/05/2037	323 000	316 073,50	1,54
Acquisitions foncières	13/01/2017	20	01/02/2037	323 000	315 810,85	1,75

Données

- Remboursement du capital de la dette en 2018 :
339 680,53 €
- Remboursement des intérêts en 2018 :
91 109,37€
- Intérêt de la dette restant dû sur la totalité des prêts :
447 354,72 €

EPARGNE BRUTE Sans les charges et produits exceptionnels	EPARGNE BRUTE Avec charges et produits exceptionnels
600 915,62	862 285,55
Capacité de désendettement	Capacité de désendettement
5,96 soit 6 ans	4,16 soit 4 ans et 2 mois

EVOLUTION DES TAUX DES TAXES LOCALES



- Taxe foncière bâti
- Taxe d'habitation

EVOLUTION DES PRODUITS DE LA FISCALITE

(en milliers d'euros)




Epargne nette (CAF)

- ▣ L'examen de la capacité d'autofinancement (CAF) permet de savoir si l'excédent dégagé par la section de fonctionnement couvre le remboursement des emprunts en capital et si des ressources peuvent être dégagées pour financer l'investissement.
- ▣ CAF brute = produits de fonctionnement – charges
- ▣ CAF nette = CAF brute – remboursement en capital de la dette, ce qui correspond à l'autofinancement

La formation de l'autofinancement

Charges de fonctionnement réelles (décaissables)	Produits de fonctionnement réels (encaissable)
CAF	
Dépenses d'investissement	CAF
	Recettes d'investissement
	Besoin de financement



Dotations de l'Etat

Dotation forfaitaire/Dotation de solidarité rurale/Dotation nationale de péréquation

Dotations	2014	2015	2016	2017
	1 017 902,85	1 082 168,97	1 033 325,59	1 021 617,43

Subventions notifiées reste à percevoir

Restaurant scolaire	63 000 (DETR) + 42 000 (Ministère de l'intérieur)
AVAP	11 190 (DRAC)
Pôle nautique	23 559,80 (Région)
Park an Treizour	9601,76 (DRAC)
PAPI	1395 (Département)
Total	150 746,56

Les transferts de compétences

- ▣ Pour mémo, au 1^{er} janvier 2017 :
- ▣ - transfert des compétences « tourisme » et « petite enfance »
- ▣ Au 1^{er} janvier 2018 :
- ▣ - transfert des compétences « assainissement collectif et non collectif » vers la CCPBS
- ▣ - transfert de la GEMAPI du Sivom vers la CCPBS
- ▣ Au 1^{er} janvier 2020 :
- ▣ - transfert de la compétence « eaux pluviales » vers la CCPBS

Attribution de compensation

Attribution de compensation en 2001	Modif CLECT 18/04/2013	Modif CLECT 21/02/2018	Attribution de compensation budgétaires positives	Facturation ADS	Attribution compensation CLECT 21/02/2018
124 550,85	-29964,78	-1504,08	73687,01	21990	51697,01

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

❖ Des objectifs clairs :

- Gel de la pression fiscale pour la 9^{ème} année consécutive avec le maintien des taux 2010, le montant prévisionnel du produit des taxes sera connu ultérieurement

TH : 16.08 TFB : 16.81 TFNB : 52.40

- Diminution des charges de fonctionnement de 2% pour maintenir, à un niveau suffisant, la capacité d'auto-financement

❖ Des résultats financiers 2017 satisfaisants

- Excédent d'exploitation : 478 546€
- Excédent d'investissement : 481 390€

LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2018 et 2019 :

➤ Voirie :

- Travaux de voirie rue Jean Marie Le Bris
- Réseaux et éclairage public

➤ Travaux :

- Extension et réaménagement de l'école du bourg
- Rénovation de la chapelle de la Clarté

➤ Acquisition :

Terrains à Trévennec (réserve foncière)

Programmes pluriannuel d'investissement

Délibération du 5 avril 2017 :

Programmes 2017

LIBELLE PROGRAMME	MONTANT DE L'AP	MONTANT DES CP		
		2017	2018	2019
Chapelle de la Clarté	538 996.00	42 156.00	496 840.00	
Extension et réaménagement de l'école	1 620 000.00	80 000.00	1 230 000.00	310 000.00
Extension du Creac'h	247 815.51	39 815.51	208 000.00	
Travaux de voirie rue Jean Marie Le Bris et Laënnec	410 617.00	190 125.00	220 492.00	

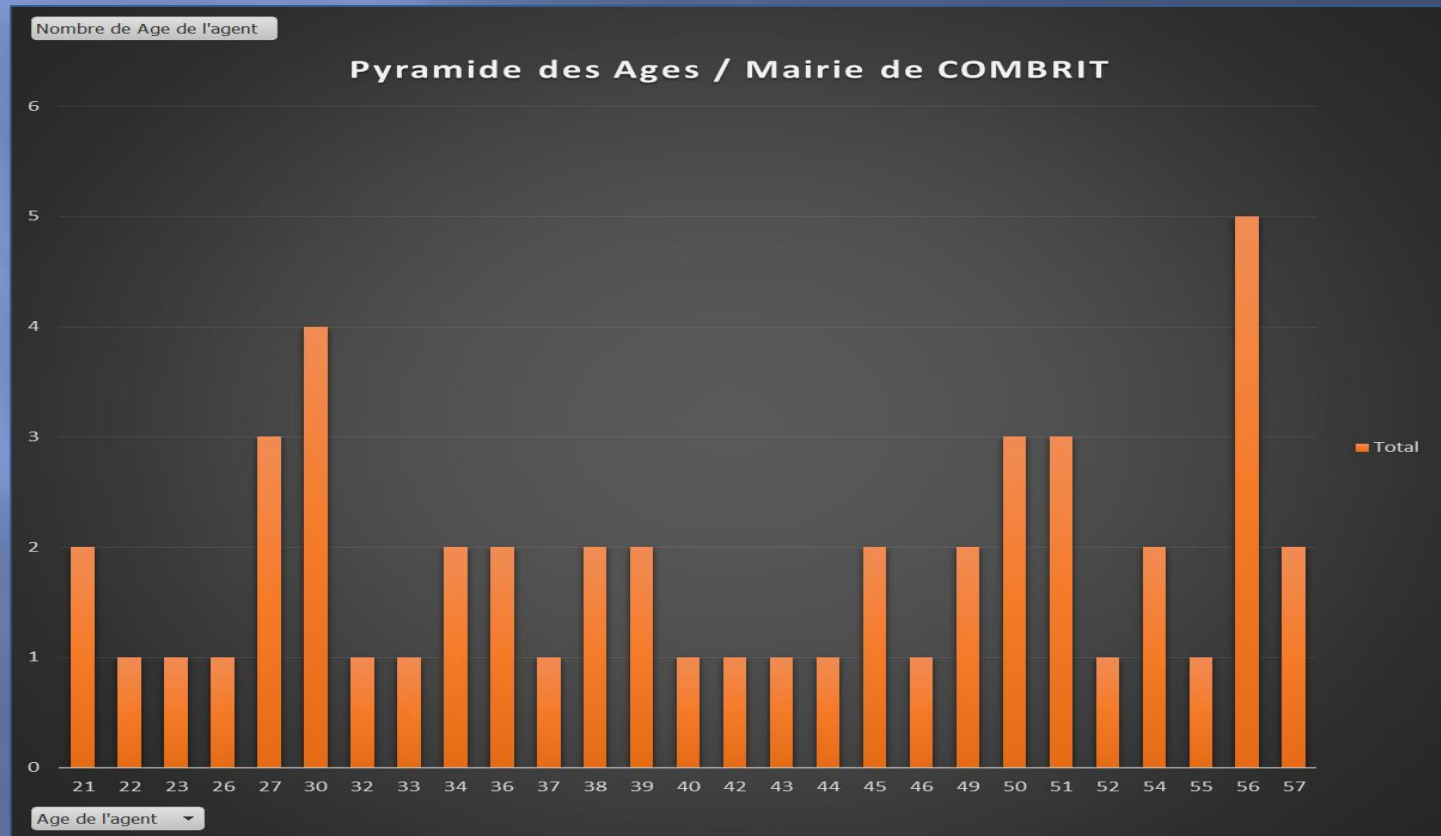
Evolution des Programmes pluriannuel d'investissement

Programmes 2018 et 2019

LIBELLE PROGRAMME	MONTANT DE L'AP	MONTANT DES CP		
		2017	2018	2019
Chapelle de la Clarté	477 776,40	23 100	228 900	225 776,40
Extension et réhabilitation de l'école	1 620 000.00	0	245 000	1 375 000
Travaux rue Jean Marie Le Bris et Laënnec	368 728,36	24 814,48	343 913,88	

Les ressources humaines

▣ Pyramide des âges



Ressources humaines

- ▣ Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2018 :

Catégorie A	1
Catégorie B	3
Catégorie C	38

- ▣ Titulaires/contractuels (sur l'ensemble de la collectivité)

Titulaires (et 4 stagiaires)	42
Contractuels (hors saisonniers et vacataires)	7
CAE	5

- ▣ Nombre d'agents à temps partiel choisi : 4
- ▣ Nombre d'agents en disponibilité : 1

Lois de finances 2018 : dispositions relatives aux ressources humaines

- ❑ Rétablissement du jour de carence
- ❑ Hausse des cotisations : cotisation retraite salariale passe de 10.29% à 10.56% au 1^{er} janvier 2018, soit une augmentation de 2.6%, le taux de CSG augmente également au 1^{er} janvier de 1.7 point, ce qui aura un impact sur la masse salariale
- ❑ En contrepartie, la contribution exceptionnelle de solidarité est supprimée
- ❑ Le point d'indice est à nouveau gelé pour 2018
- ❑ Une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG sera versée mensuellement pour les agents publics

Conclusion/Débat

- ▣ Une vigilance accrue requise sur les dépenses de fonctionnement en 2018
- ▣ Une attention particulière sur le fonctionnement de tous les budgets en 2018
- ▣ Une limitation impérative des projets